

**RAPPORT ANNUEL 2022**

**JAHRESBERICHT 2022**



Pour la période de l'assemblée générale en mai 2022 et l'assemblée générale en mars 2023



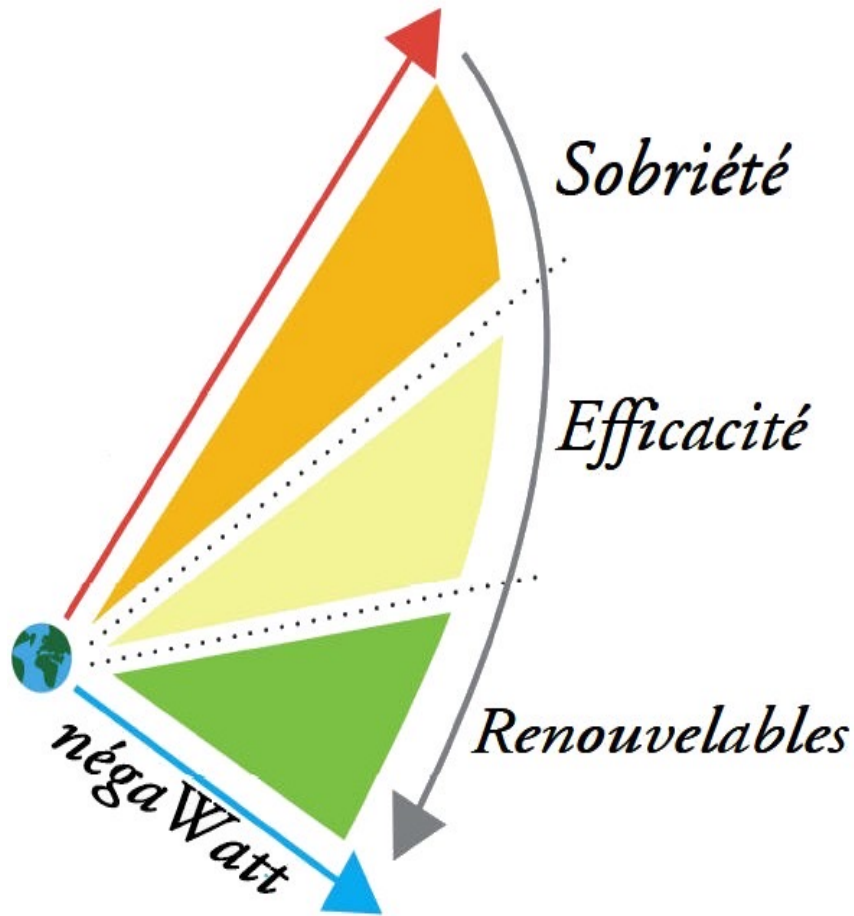
# Première année de co-présidence



Anouchka Bagnoud (secrétaire), Lucien Barras (député au Grand Conseil), Christiane Lavanchy (section Chablais), Matthieu Besse (Jeunes Verte.e.x.s), Astrid Zimmerman (section Haut-Valais), Philippe Cina (co-président), Mathieu Clerc (vice-président), Christophe Clivaz (Conseiller national) et Brigitte Wolf (co-présidente). Il manque: Vincent Günther (caissier) et Marylène Volpi Fournier.

- La dernière assemblée générale a élu deux co-président·e·s : **Brigitte Wolf** et **Philippe Cina**. De plus **Mathieu Clerc** a été désigné vice-président.
- Les autres membres du comité élu·e·s par l'assemblée générale pour quatre ans : **Christophe Clivaz, Lucien Barras, Christiane Lavanchy, Matthieu Besse, Vincent Günther, Astrid Zimmerman, Marylène Volpi Fournier** et **Corinne Rossel** (ad intérim).
- L'assemblée générale a pris officiellement congé de l'ancien président, **Jean-Pascal Fournier** qui a été nommé **président d'honneur**.
- Trois membres ont quitté le comité. Encore un grand merci à **Céline Dessimoz, Carole Morisod** et **Céline Lugon** pour leur grand engagement au sein du parti ces dernières années !
- Depuis le 1er février 2022, **Anouchka Bagnoud**, politologue et durabiliste, travaille comme secrétaire à 30% pour notre parti.

# Energie en Valais : position des Vert·e·s



- Un groupe de travail a réfléchi au thème de l'énergie en Valais et a élaboré un **papier de position** qui informe sur notre vision en matière d'énergie, sur les mesures à mettre en place pour atteindre la stratégie énergétique 2050 et sur les pesées d'intérêts entre les énergies renouvelables, la biodiversité et le paysage.
- **Nous mettons la priorité sur la sobriété et l'efficacité énergétique.**
- Cependant, nous reconnaissons la nécessité de créer de nouvelles infrastructures de production d'énergie. **Le Valais possède un potentiel d'énergie solaire encore largement sous-exploité.**
- Il faut une offensive rapide sur le solaire, **mais pas au détriment de la nature et de la biodiversité !** Pour nous il est évident que les projets photovoltaïques doivent se focaliser sur les infrastructures existantes.
- [www.verts-vs.ch](http://www.verts-vs.ch) > Actualités > Nouvelles

# Initiative nationale pour un fonds climat



- La crise du climat et de la biodiversité s'aggrave de plus en plus. Avec l'initiative populaire fédérale « Pour une politique équitable en matière d'énergie et de climat : investir pour la prospérité, le travail et l'environnement », des Vert·e·s et du PS visent à mettre en place **des mesures cohérentes pour protéger le climat et la biodiversité**.
- Grâce au fonds climat en faveur d'un nouveau pacte vert, prendre de telles mesures sera **une mission publique**, et donc socialement équitable.
- L'argent de ce fonds rend la **transition écologique possible**.
- Il permettra d'encourager des technologies sans carbone, l'innovation et l'efficacité énergétique, de renforcer la biodiversité et de concevoir des formations et des reconversions pour les emplois de demain.
- **Les Vert·e·s Valais sont régulièrement dans la rue** pour récolter des signatures pour cette initiative importante.

# Une année intense pour la Constituante



- L'année 2021 était intense pour les **dix élu·e·s vert·e·s de la Constituante**. Après le travail en commissions les constituante·e·s ont effectué la 2<sup>ème</sup> lecture du texte. L'ensemble des articles ont été rediscutés et votés en plénum. Le travail s'est poursuivi au début 2023 avec la lecture 2bis lors de laquelle 13 articles ont été rediscutés et débattus.
- La nouvelle Constitution sera soumise au vote populaire au printemps 2024. Parallèlement, on votera sur le droit de vote et d'éligibilité des étrangers.
- **Le Groupe des Vert·e·s ont apporté et défendu entre autres les thèmes suivants** : un Conseil d'État de sept membres ; un découpage du canton en six régions ; la reconnaissance du développement durable et de la nécessité de protéger les ressources, le climat et l'énergie ; l'introduction des droits d'enfant ; la création du tribunal de la famille ; une représentation équilibrée hommes-femmes au sein des entreprises et du monde politique ; la proposition d'indicateurs de bien-être et de qualité de vie.



# Rencontre pour les élu·e·s communaux



- Le 5 novembre 2022 nous avons organisé pour la première fois une rencontre pour les membres d'exécutif dans les communes. La réunion a eu lieu à Mase, la commune de François Biollaz.
- **Plusieurs (anciens) conseillers municipaux ont parlé de leur expérience :**
  - Pierre-Alain Tschudi : Comment concrétiser une idée dans un exécutif
  - Laurence Vuagniaux : Mise en place de l'Agenda 2030 dans le commune
  - Christophe Clivaz : Collégialité versus intégrité dans un exécutif
- Par ailleurs, il était important de faire connaissance.
- De plus, François Biollaz a invité les participant·e·s à une excursion dans les environs de Mase avec ses nombreux murs en pierres sèches qui doivent être préservés de la ruine et où un projet merveilleux de plantation d'anciennes céréales à lieu.

# Création d'un groupe de travail « actions »



- **En 2022, nous avons créé un groupe de travail « actions »** pour que les Vert.e.s Valais se montrent davantage dans la rue avec des actions, en récoltant des signatures, pour attirer l'attention sur une votation, etc.
- Un représentant par section participe au groupe de travail et est responsable de l'organisation des actions dans la section.
- **Objectifs du groupe de travail :**
  - Efficacité et coordination des récoltes de signatures
  - Structurer et unir nos forces
  - Présence dans la rue même hors élection
  - Création d'un « kit action »
  - Création de liens entre les Vert.e.s Valais
- Un grand merci aux responsables « action » et à tout.e.s celles et ceux qui participent aux récoltes !



# Repas de soutien et un beau cadeau



- Le 24 septembre 2022, nous avons organisé le **repas de soutien** annuel à Miège. 35 membres et sympathisant·e·s ont profité de l'occasion pour soutenir les Vert·e·s Valais, déguster une raclette, un dessert du comité et apprécier la convivialité.
- A cette occasion, **Christophe Clivaz** s'est officiellement mis à disposition de son parti pour une deuxième législature au Conseil National. Après trois années de travail intense au parlement fédéral, il s'est dit prêt à mettre **son expérience et son énergie** pour un deuxième mandat sous la coupole à Berne.
- Nous profitons de l'occasion pour remercier chaleureusement Christophe pour son énorme engagement en faveur de notre parti et de nos valeurs ! **Nous sommes très fiers de notre premier conseiller national**, qui nous donne un visage dans le canton et dans le parlement à Berne.



# Les Jeunes Vert·e·x·s Valais JVVS



- Le 4 décembre, après trois ans d'engagement à la coprésidence du parti, Noémie Moos a passé son poste à **Marie Morard**. Depuis, Marie œuvre au côté de **Sheldon Masseraz**, qui poursuit son engagement à la coprésidence. Les autres membres du comité sont Sébastien de Morsier, Matthieu Besse, Julien Bagnoud et Noémie Moos.
- Le nouveau nom **Jeunes Vert·e·x·s Valais** permet l'écriture la plus inclusive possible, en y intégrant les personnes non-binaires.
- Le **nouveau logo** remplace l'ancien logo avec le loup. Le mégaphone représente le côté militant et proactif du parti et le tournesol, symbole des Vert·e·x·s par excellence, évoque la nature et l'espoir pour l'avenir. Les couleurs du logo sont celles des Jeunes Vert·e·x·s et des Vert·e·s suisses.

# Dépôt de l'initiative pour le vélo



- Le 24 novembre 2022, **4'801 signatures validées ont été déposées** à la Chancellerie cantonale, exactement un an après le lancement de l'initiative. C'est un grand succès pour les quatre associations cyclistes valaisannes – PRO VELO Valais / Wallis, l'ATE Valais, la Fédération cycliste valaisanne et Pro VTT – et pour la mobilité douce en Valais.
- La nouvelle **loi cantonale sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne** adoptée par le Grand Conseil en septembre va dans la bonne direction mais le texte manque d'ambitions. C'est pourquoi la pression de l'initiative est toujours nécessaire.
- **L'initiative cantonale demande:** 1) la promotion et le développement de la mobilité cyclable quotidienne ; 2) la concrétisation d'une stratégie sur l'ensemble du canton visant notamment à augmenter significativement la part modale des déplacements cyclables ; 3) la création d'un réseau cantonal de voies cyclables.



# Référendum contre le décret solaire



- Le « **décret concernant la procédure d'autorisation de construire de grandes installations photovoltaïques** » adopté par le Grand Conseil en février 2023 ouvre une voie royale aux mégaprojets alpins.
- Concrètement, le parlement a accepté de changer les règles du jeu en matière d'autorisation des constructions en dehors des zones à bâtir **visant à faciliter et accélérer considérablement les constructions de grandes installations photovoltaïques.**
- Les Vert·e·s se battent pour le développement de l'énergie solaire depuis qu'il existe, mais les projets doivent se focaliser sur les infrastructures existantes, qui constituent un potentiel gigantesque et encore largement sous-exploité. **Une offensive solaire est clairement nécessaire, mais pas au détriment des espaces alpins sauvages.**
- Nous voulons un débat sur les mégaprojets solaires alpins et avons lancé **le référendum contre le décret** aux côtés d'autres partenaires.

# Initiative pour un salaire minimum

POUR DES  
SALAIRES  
DÉCENTS

22.–

minimum

- Le 13 janvier, les Vert·e·s Valais ont lancé, avec plusieurs autres partis et organisations, **une initiative populaire cantonale demandant un salaire minimum de 22 francs de l'heure** (à l'exception de l'agriculture à 18 francs de l'heure).
- En effet, **les pressions imposées au porte-monnaie des valaisan·ne·s** (loyers toujours plus haut, hausse des primes maladie et inflation générale) sont bel et bien là, mais de l'autre côté nous sommes face à la stagnation des salaires et des retraites. Il est aujourd'hui impératif de proposer des mesures forte pour répondre à cette problématique.
- Les Vert·e·s Valais s'engagent pour les citoyen·ne·s valaisan·ne·s, pour une vie décente et pour un salaire minimum cantonal !



# Et la revitalisation des cours d'eau ?



- Le groupe des Vert·e·s a soutenu la nouvelle **loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau**, adoptée à l'unanimité du Grand Conseil. Si les Vert·e·s sont satisfaits de la partie « dangers naturels », celle sur l'aménagement des cours d'eau apporte hélas moins d'avancées. Dans cette loi, les cours d'eau sont surtout considérés comme des sources de danger, alors qu'ils sont en premier lieu des écosystèmes complexes, des lieux de vie et des climatiseurs naturels à préserver d'urgence.
- Les Vert·e·s regrettent que le Valais n'ait pas saisi l'opportunité de cette révision de loi pour se donner les moyens de rattraper l'important retard pris en matière de revitalisation des cours d'eau. Un amendement-clé portant sur l'intégration de la biodiversité dans l'entretien des cours d'eau a cependant été accepté par le Grand Conseil. Nous espérons que cela se traduira par des effets visibles sur le terrain !

# Loi pour la mobilité douce quotidienne



- En septembre, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité la nouvelle **loi sur les transports publics et la mobilité douce au quotidien**. Le groupe des Vert·e·s s'est engagé pour des subventions cantonales plus élevées pour les communes (p.ex. pour les pistes cyclables) et quelques autres améliorations, mais nous n'avons pas trouvé de majorités.
- Pour les Vert·e·s le texte final manque d'ambitions et contient trop de « formulations optionnelles » : L'Etat **peut** donner des subventions aux communes pour l'élaboration d'un plan de mobilité et la réalisation des infrastructures destinées à la mobilité douce quotidienne. L'Etat **peut** collaborer avec des organisations privées. L'Etat **peut** mener, coordonner ou soutenir des actions de promotion de la mobilité douce quotidienne.
- Cependant, la loi constitue une **réelle avancée en matière de mobilité douce quotidienne** jusqu'ici orpheline de bases légales cantonales.



# Une nouvelle loi qui manque d'ambitions



- Lors de la session extraordinaire de février, le Grand Conseil a traité la nouvelle **loi sur l'énergie**. Par 94 voix contre 21 voix, la loi a été adoptée en première lecture. **Le groupe des Vert.e.s n'a pas accepté cette loi** peu ambitieuse et peu contraignante.
- Sans inscrire dans la loi des exigences claires et précises, on ne répondra pas à la stratégie énergétique 2050. Sans message clair pour la sortie du fossile, pour les assainissements des bâtiments les plus énergivores, pour le développement du potentiel solaire sur les infrastructures existantes et pour une sobriété énergétique, **la loi ne répond pas aux défis qui nous attendent** et ne peut pas contribuer à atteindre les objectifs ambitieux que le Conseil d'État s'est fixés avec le projet de la loi sur le climat.
- Il y aura une deuxième lecture, car la majorité des deux tiers nécessaires pour une seule lecture n'ayant pas été atteinte. Le risque existe que le Parlement affaiblisse encore la loi.

# Grand Conseil : les idées des Vert·e·s

## L'hélicoptère a encore de beaux jours devant lui

**MONTAGNE** Une motion débatue par quatre députés verts visant l'interdiction du tourisme hélicoptère a été combattue par tous les groupes, à l'exception des socialistes.

PAR SOPHIE DORSAZ@LENOUVELLISTE.CH

Se faire déposer en hélicoptère au sommet d'une montagne pour la dévaler à skis ou à vélo ou simplement pour prendre un apéro en altitude. Une pratique que les députés verts Jean-Daniel Melly, Alexandre Dubuis, Virginie Maret et Jacques Clavoz ont voulu faire cesser à travers une motion déposée au Grand Conseil. Selon eux, en 2020, 5730 vols ont été décomptés dans le canton et ce tourisme par les airs n'est plus défendable, car trop polluant et bruyant. La motion souligne que sur les dix-huit places d'atterrissage autorisées en montagne en Valais, neuf sont situées dans des périmètres d'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels, une dans une zone d'interdiction de chasse et une dans une zone de tranquillité. Des arguments qui n'ont pas convaincu les parlementaires hier matin. Par 95 voix, contre 29 et deux abstentions, la motion a été balayée d'un revers de la main par l'ensemble des groupes, à l'exception des socialistes qui se sont exprimés en faveur d'une « forte limitation voire d'une interdiction du tourisme hélicoptère ».



Les opposants à la motion ont souligné le fait que les heures de vols touristiques et commerciaux sont nécessaires aux pilotes pour assurer ensuite des missions de sauvetage.

**Faible incidence économique selon l'Etat**  
La plupart des députés s'étant exprimés en défaveur du texte ont brandi l'argument de la sécurité. Ils ont argué que les heures de vol effectuées par les pilotes sont de vols commerciaux ou touristiques sont essentielles pour assurer des sauvetages fiables. « Cette proposition d'interdire le tourisme hélicoptère met en danger la sécurité des personnes en détresse », a conclu Bernhard Frabetti, député UDC haut-valaisais. Représentant le groupe du Centre, Patricia Meylan a déclaré: « L'hélicoptère finance, dans une partie la formation des pilo-

tes de sauvetage. Si la pratique est interdite, il y aura un transfert de charge des skieurs à l'Etat. » Sans les transports touristiques, il faudra organiser des vols supplémentaires pour la formation, ce qui n'a aucun sens d'un point de vue écologique », a ajouté le chrétien-social Jens Blatter. A l'auteur de la motion, l'écologiste Jean-Daniel Melly a rappelé que le texte s'en prenait aux sports hélicoptères et non aux transports ou au sauvetage. « En tant qu'infirmer aux soins intensifs de l'hôpital de Sion, je n'ai aucune volonté de m'attaquer au domaine du secours hélicoptère. Le seul soutien des Verts est

venu du côté du groupe socialiste. Florian Chappot a réfuté les arguments économiques brandis par la droite. « Pour le canton du Valais, l'hélicoptère a une faible incidence économique », assure-t-il, citant un rapport de l'Etat du Valais datant de 2015. Ce dernier mentionne que les revenus attribués à l'hélicoptère montent entre 6 et 7 millions de francs par an, soit à peine un pour mille de la création de valeur touristique. « Rappelons que la pratique est interdite en France, en Autriche et dans les Dolomites, sans pour autant péjorer le développement touristique de ces régions. Des alternatives existent ».

### Un débat qui date

Bien qu'approuvée par le Parlement, la pratique du ski hélicoptère n'en est pas moins controversée depuis des années. En 2000, sous la pression de l'organisation de défense de l'environnement alpin Mountain Wilderness, le Conseil fédéral décide de procéder à une révision des 42 places d'atterrissage en montagne que compte le pays. Après des années de procédure et de recours et face à des différends insurmontables, la Confédération finit par plafonner le nombre de places à 40, sans régler les divergences. Aujourd'hui, Mountain Wilderness continue son combat.

« Notre objectif est qu'il n'y ait plus de places d'atterrissage en montagne dans des zones protégées », rappelle Maren Kern. L'organisation incite aussi la population à signaler les atterrissages illégaux, soit en dehors des places autorisées par Berne.

Mais la démarche a de la peine à aboutir, car sans numéro d'immatriculation de l'hélicoptère, l'Office fédéral de l'aviation civile ne peut pas déterminer l'appartenance de la machine et donc enquêter sur le cas. En Suisse, l'hélicoptère a encore de beaux jours devant lui, à l'instar de son pendant estival, l'hélibike.

- Certains sujets font plus de vagues que d'autres au Grand Conseil. Il s'agit notamment **de la voiture, des routes ou encore de l'hélicoptère.**
- Parmi de nombreuses autres interventions comme une motion pour un **moratoire sur la construction de routes** en Valais ou l'**abaissement de la vitesse maximale à 30 km à l'heure** dans les localités valaisannes, les Vert·e·s ont osé déposer une motion pour l'interdiction de du tourisme hélicoptère. Quelle idée folle !
- Le débat au Parlement a été assez émotionnel et tous les groupes (à l'exception du PS) ont **vivement combattu cette motion.**
- **Comme prévu, l'hélicoptère reste autorisé, mais nous avons tout de même réussi à faire en sorte que le Nouvelliste et le Walliser Bote s'emparent de ce sujet et en parlaient en gros caractères et dans des articles de (presque) une page entière de l'idée émouvante des Vert·e·s.**



# Acceptation de la loi sur la fin de vie



- Les Vert·e·s Valais ont été ravi·e·s du résultat clair de la votation du 27 novembre 2022 sur la **loi sur les soins palliatifs et l'encadrement de la pratique de l'assistance au suicide en institution (LSPASI)**. La population valaisanne a accepté la loi à 76%. Dans le Haut-Valais également, le taux d'approbation a été de 65%, bien que les partis Le Centre et UDC Haut-Valais aient lutté avec véhémence contre la nouvelle loi.
- Le groupe des Vert·e·s s'est engagé au Grand Conseil pour cette loi.
- Cette loi encourage le développement des **soins palliatifs**, permet de sensibiliser la population et d'offrir aux professionnels de la santé un panel de formations de base ou de formation continue dans ce domaine.
- De plus, la loi donne un bon cadre à **l'assistance au suicide en institution**. Elle permet un cadre à cette pratique pour garantir que les règles et limites soient harmonisées à tous les établissements.



# Les Vert·e·s Valais en 2022

- 365 membres et 579 sympathisants
- 1 élu au Conseil national
- 12 députés et 13 suppléants au Grand Conseil
- 10 constituant·e·s
- 13 membres d'exécutif et 50 députes dans les communes

**Un grand Merci à tous les membres, les sympathisant·e·s et les élu·e·s pour leur soutien et leur engagement !**

Pour le rapport annuel: Brigitte et Philippe